Madame la maire,

Nous tenons à vous informer que le relevé des compteurs d'eau de votre commune se fera du 23 au 30.

Un SMS ou mail sera adressé à tous nos clients pour lesquels nous disposons de cette information.
Ils pourront nous communiquer en amont leur index s'ils ne peuvent être présents pour le relevé.

Pour les clients qui seront absents, l'avis de passage ci-dessous sera déposé dans les boîtes aux lettres.

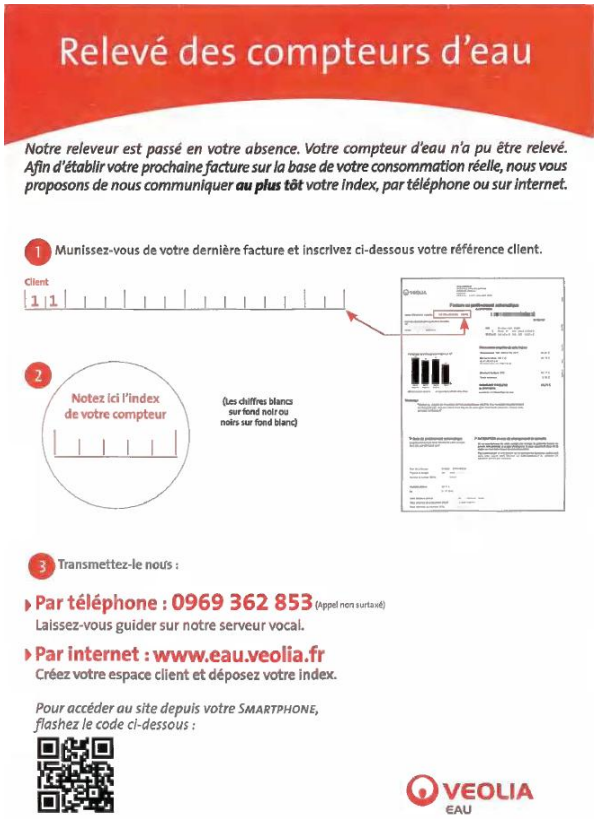

Nous tenons à vous préciser que les communes qui disposent du télérelevé ne sont pas impactées par cette règle.
A titre d'information 60% de notre parc compteurs est actuellement équipés en télérelevé, cela nous permet grâce à cette technologie d'assurer une continuité du service plus résiliente face à la crise que nous vivons actuellement.

www.veolia.com